

Communication N° 12 - 2009 au Conseil communal

Séance du 27 mai 2009

Règlement du Conseil communal de Pully - Erratum

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

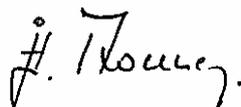
Comme nous vous l'avons indiqué, nous avons constaté que deux erreurs de plume se sont glissées dans le nouveau règlement du Conseil communal et que l'index alphabétique était erroné.

Afin de réparer ces erreurs, nous vous remettons en annexe des pages corrigées à coller dans votre règlement du Conseil communal.

D'avance nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Jean-François Thonney



La secrétaire



Corinne Martin

Pully, le 27 mai 2009